

# PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS, RÉNOVEZ VOTRE HABITAT

## RÉNOVER VOTRE LOGEMENT

Mots-clés : **Habiter Mieux**, **Autres travaux de rénovation**

Des travaux sont nécessaires pour rendre votre logement confortable et sain. Il peut s'agir par exemple de travaux d'installation ou de rénovation de réseaux d'eau, d'électricité ou de gaz. Ou de l'installation d'une salle de bain et de toilettes. Le confortement des fondations ou le remplacement d'une toiture peuvent aussi être concernés.

L'Anah peut financer jusqu'à la moitié de vos travaux et vous accompagner dans toutes les étapes de votre projet.



Photo 123RF

### Le montant de votre aide

**50 % du montant total des travaux HT.** L'aide de l'Anah est de 10 000 € maximum, ou 25 000 € maximum dans le cas de gros travaux.

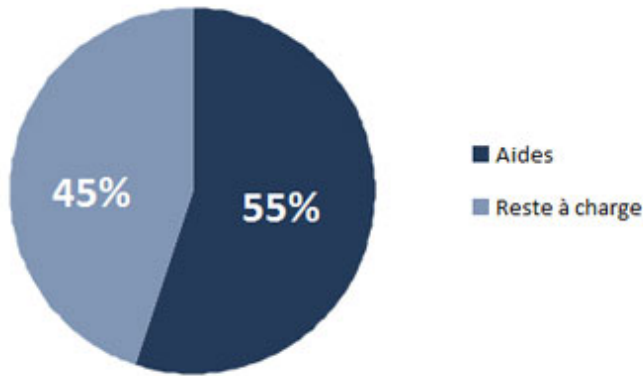
#### Exemple

De quel montant pouvez-vous bénéficier pour un projet de travaux de **40 000 € HT** ?

**20 000 €** d'aide aux travaux de l'Anah

**2 000 €** de prime Habiter Mieux\*

**22 000 €** Montant total des aides\*\*



Vos travaux permettent de faire baisser la consommation énergétique de votre logement d'au moins 25 % ? **La prime Habiter Mieux\*** peut vous être attribuée.

\* Cette prime Habiter Mieux est octroyée dès lors que les travaux de rénovation énergétique permettent un gain de consommation énergétique d'au moins 25 %.

\*\* Montant calculé pour la catégorie de ressources "très modestes". Pour la catégorie "ressources modestes" le montant total de l'aide est de 15 600 € (35 % du montant des travaux + 1 600 € de prime Habiter Mieux).

**0 820 15 15 15**

Service 0,05 €/min  
+ prix appel

POUR ALLER PLUS LOIN

[Prêt à taux zéro pour l'accession à la propriété](#)

[Lutter contre l'habitat indigne : Guide pratique à l'usage des occupants \(Dihal\)](#)